

## **COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 juin 2010 à 20 h 30**

**Membres** : Bonnet Serge, Calmon Bernard, Carrière Frédéric, Casadéi Marie Ange, Cassabois Marie Pierre, Doumergue Véronique, Faure Jacques, Lavergne Guillaume, Paréja Félix, Sirieys Sabine, Vours Marie Agnès.

Date de convocation : 4 juin 2010

Secrétaire de séance : Guillaume LAVERGNE

Le mardi 15 juin à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Marie-Ange CASADEI représentée par Marie-Pierre CASSABOIS et Frédéric CARRIERE représenté par Serge BONNET.

### 1. Approbation PV du 10 mai 2010

Chaque membre étant en possession du compte rendu. Monsieur le Maire en rappelle les différents points. Aucune observation n'étant formulée, il est approuvé par les membres présents.

### 2. Présentation et discussion sur le projet de la Pimpe

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la société ACURA sur le financement de la station d'épuration. La société ACURA informe la municipalité de son intention de participer au financement d'une nouvelle station d'épuration écologique, si son projet de construction de maisons écologiques abouti à la Pimpe.

Monsieur le Maire informe qu'il a questionné le bureau de la communauté de communes sur le développement d'un tel projet sur notre commune. La communauté de communes ne voit pas d'objection à ce projet et indique qu'il serait souhaitable qu'il ne s'agisse pas d'une résidence de vacances. Les résidences de vacances ne sont pas soumises à la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un rendez-vous a été pris à la sous-préfecture de Gourdon avec Mr FLAMEND, pour présenter le projet au Sous-préfet. Le rendez-vous est pris le 16 juin 2010 à 11h00, à Gourdon.

Monsieur le Maire souligne que le projet de Mr FLAMEND est porteur d'emplois. Il indique que l'ancienne municipalité avait donné la possibilité à Mr FLAMEND de développer un tel projet.

Après débat, le conseil municipal estime qu'il ne s'agit pour l'instant que d'une ébauche de projet et donne un avis favorable pour la poursuite de l'étude et l'élaboration d'un projet de village écologique qui devra obtenir les autorisations des différents organismes publics concernés avant approbation par le conseil municipal.

### 3. Conditions de renouvellement du bail commercial de l'épicerie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le bail commercial du local épicerie doit être renouvelé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Le tarif actuel du loyer mensuel est le suivant :

- Alimentation : 121.96 € H.T., soit 145.86 € TTC
- Logement : 228.67 € non soumis à TVA

Le conseil municipal décide d'augmenter le loyer mensuel comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 :

- Alimentation : 166.89 € H.T., soit 199.60 € TTC
- Logement : 270.00 € non soumis à TVA

Mr le Maire doit rencontrer Mr Dupuis pour lui faire part de cette proposition. Dans le cas d'un d'accord autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la poursuite de ce bail.

### 4. Présentation des rapports SPANC et SYDED

Mr le Maire présente les rapports du SPANC et du SYDED.

Il indique qu'à court terme, le travail du SPANC reviendra à la communauté des communes. Le paiement de ce service se fera au service rendu.

Le conseil municipal évoque la possibilité d'organiser une visite au centre de tri de St Jean Lagineste, afin de sensibiliser la population à l'importance du tri des déchets ménagers.

### 5. Questions diverses.

- Station d'épuration : Mr le Maire présente le pré-rapport établi par l'expert. Une réunion contradictoire se tiendra à la mairie de Miers, le jeudi 17 juin, à 14h00.

Marie-Agnès VAURS souhaite que la mairie fasse pression sur Groupama pour que Me TOUBOUL soit présent à cette réunion.

- Source Salmière : Report de la décision du tribunal au 02 juillet 2010.
- Intempéries : Un éboulement est signalé à « Fond de Blouze » suite aux fortes pluies du 09 juin 2010.
- Marie Agnès VAURS est désignée correspondante petite enfance.

Fin de séance à minuit.

Calmon Bernard,

Cassabois Marie Pierre,

Doumergue Véronique,

Faure Jacques,

Bonnet Serge,

Carrière Frédéric,

Casadéi Marie Ange,

Lavergne Guillaume,

Paréja Félix,

Sirieys Sabine,

Vours Marie Agnès.